

<p>PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 29 JANVIER 2019</p>

Conseillers

élus :

13

Conseillers

présents :

7

Absents

excusés

avec procuration :

4

Absents

excusés :

2

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe

BERTSCH Jacquy

HAUG Cédric

HERMANN Gilles

KRETZ Patrice

KRETZ Patrick

SCHIEBER Denis

Membres absents excusés avec procuration : GROSHENS Stéphan à BRAUN Philippe, KRETZ Claude à SCHIEBER Denis, ADAM Denis à KRETZ Patrice, UTTER Sylvie à BERTSCH Jacquy

Membres absents excusés : BOURGEOIS Patricia, HATSCH André

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 18 décembre 2018
- 2 Convention de participation pour le risque santé complémentaire - CDG
- 3 Avis sur le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)
Le dossier complet est consultable en Mairie
- 4 Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 18 décembre 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 18 décembre 2018

**Voté à 8 voix pour
3 abstentions (HAUG Cédric, SCHIEBER Denis, KRETZ Claude)**

2. Convention de participation pour le risque santé complémentaire - CDG

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST ;

VU l'avis favorable du CTP en date du 20 décembre 2018

VU l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

D'ADHERER à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :

- SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;

D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque sante :

- Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit le montant forfaitaire de participation par agent sera de 136.72 €

PREND ACTE

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
0,04 % pour la convention de participation en santé.
Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhérer au contrat au cours de l'année.
- Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin

AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

Voté à 11 voix pour

3. Avis sur le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation du bassin versant de l'III.

**Voté à 1 voix contre (HAUG Cédric)
10 abstentions**

4. Divers

- **Arrêté préfectoral du 21 décembre 2018**

La Préfecture souhaite porter à votre connaissance, l'arrêté autorisant le SDEA d'Alsace-Moselle à réaliser les travaux nécessaires à l'extension de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Benfeld-Herbsheim avec l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le ban communal d'Herbsheim.

- **Dotation Générale de Décentralisation**

La commune de Witternheim a bénéficié d'une subvention de 8 820,32 € au titre de l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

A ce jour, il reste un solde de 2 958,17 € TTC à régler à M DEBONN pour clôturer le PLU. Auquel s'ajoute l'indemnité due à Mme EUCAT (commissaire enquêtrice) pour un total de 1 695 €.

- **Imprimante**

Deux nouvelles imprimantes ont été installées à l'école et à la Mairie. Les imprimantes sont en location auprès de la société Dyctal bureautique pour un montant de 100€ par mois. La location de machine est plus avantageuse puisque nous réduisons les frais de maintenance de 25%. Un ordinateur portable a également été acheté pour l'école de Witternheim.

- **Journée citoyenne**

Une journée citoyenne sera organisée le 2 février 2019, afin de réaliser le nettoyage des abords de la Schwam.

- **Recensement**

L'INSEE a publié les nouveaux chiffres pour la population totale du village. Aujourd'hui la commune compte 519 habitants.

- **Travaux 2019**

Comme déjà évoqué, l'élaboration d'un projet concernant l'aménagement de l'entrée du village route de Kogenheim est prévue.

Suite aux travaux de mise aux normes de la salle de bain du logement de l'école, d'autres petits travaux vont être fait en régie afin notamment d'isoler une partie du couloir.

Des travaux de peinture seront réalisés à la Mairie, durant ces travaux, une climatisation sera également installée.

Fin de séance à 20 heures 40.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia ABSENTE
DUTTER Jean-Philippe DEMISSION	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie